

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00046

Numéro SIREN : 784 824 153

Nom ou dénomination : MAZARS

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2021 sous le numéro de dépôt 15251

« MAZARS »
Société anonyme
au capital de 8 320 000 euros,
Siège social : 61, rue Henri Regnault, Tour Exaltis,
(92400) COURBEVOIE,
RCS Nanterre - 784 824 153,

**« MAZARS ET ASSOCIES, Société de Commissaires aux
Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Bordeaux »**
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 euros,
Siège social : 61 Quai de Paludate – Immeuble Opus 33
(33800) BORDEAUX,
RCS Bordeaux - 435 055 850

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

LES SOUSSIGNES :

Olivier LENEL agissant en qualité de Directeur Général et membre du Directoire de la **société MAZARS**, société anonyme au capital de 8 320 000 euros dont le siège social est 61, rue Henri Regnault, Tour Exaltis, (92400) COURBEVOIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 784 824 153 RCS NANTERRE, dûment habilité à l'effet des présentes.

ET

Alain CHAVANCE agissant en qualité de Président de la **société MAZARS et ASSOCIES, société de Commissaires aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Bordeaux**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est 61 Quai de Paludate – Immeuble Opus 33 (33800) BORDEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 435 055 850 RCS Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes.

**ONT PREALABLEMENT A LA DECLARATION DE CONFORMITE QUI VA SUIVRE
EXPOSE CE QUI SUIT :**

Les soussignés font les déclarations qui suivent en application des dispositions des **articles L. 236-6 et R. 236-4 du Code de commerce**, à l'appui des demandes d'inscriptions modificatives au registre du commerce et des sociétés, déposées aux greffes du Tribunal de commerce de Nanterre et de Bordeaux, à la suite de l'opération de fusion- absorption ci-après relatée.

1. Aux termes d'un acte sous seing privé, sous signature électronique Docusign, en date du 21 janvier 2021, un projet de traité de fusion simplifiée a été établi et signé par les sociétés **MAZARS** (société absorbante) et **MAZARS et ASSOCIES** (société absorbée) contenant toutes les indications prévues par l'article **R. 236-1 du Code de commerce**, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates d'arrêté des comptes des sociétés participant à la fusion utilisés pour établir les

conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'ensemble de l'actif et du passif de la société **MAZARS ET ASSOCIES** devant être transmis à la société **MAZARS**.

Le projet de traité de fusion simplifiée contient les mentions exigées par la loi et stipule que la société **MAZARS et ASSOCIES** sera dissoute, sans liquidation, du seul fait et au jour de la réalisation définitive de la fusion, **le 28 février 2021**.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1^{er} septembre 2020, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par **MAZARS et ASSOCIES** depuis le 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 28 février 2021 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de **MAZARS** et considérées comme accomplies par **MAZARS** depuis le 1^{er} septembre 2020.

2. La société **MAZARS** ayant détenu, dans les conditions prévues par l'article **L. 236-11 du Code de commerce**, la totalité des actions composant le capital social de **MAZARS et ASSOCIES** depuis le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre du projet de traité de fusion simplifiée et jusqu'à la réalisation de l'opération, il n'y a eu lieu ni à approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de **MAZARS ET ASSOCIES**, société absorbée, ni approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de **MAZARS**, société absorbante, ni établissement des rapports prévus par les articles **L. 236-9 et L. 236-10 du Code de commerce**.

3. Un exemplaire du projet de traité de fusion simplifiée a été déposé par voie dématérialisée au Greffe du Tribunal de commerce de NANTERRE le 22 janvier 2021 pour le compte de la société **MAZARS** (n°2021/3034) et au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX le 22 janvier 2021 pour le compte de la société **MAZARS et ASSOCIES** (n°2021/2061).

4. L'avis du projet de fusion simplifiée prévu par l'article **R. 236-2 du Code de commerce** a été publié au nom de la société **MAZARS** et au nom de la société **MAZARS ET ASSOCIES** au Bulletin des Annonces Civiles et Commerciales, dans les conditions prévues par la réglementation, le 26 janvier 2021.

5. L'ensemble des documents a été mis à disposition des actionnaires de **MAZARS** et **MAZARS et ASSOCIES**.

6. En application des dispositions de l'article **L. 236-11 du Code de commerce**, la fusion n'a pas été soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante. Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article **R. 236-8 du Code de commerce**. La fusion est ainsi définitivement réalisée à la date du **28 février 2021**. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate, sans liquidation, de la société **MAZARS ET ASSOCIES**.

7. L'avis prévu par l'article **R. 210-9 du Code de commerce** pour la réalisation de la fusion par voie d'absorption de la société **MAZARS ET ASSOCIES** par la société **MAZARS** sera publié dans le support habilité à recevoir les annonces légales « Les Echos » le 30 mars 2021 et l'avis prévu par l'article **R. 237-2 du Code de commerce** pour la dissolution de la société **MAZARS ET ASSOCIES** sera publié dans le support habilité à recevoir les annonces légales les « Echos Judiciaires Girondins » le 2 avril 2021.

CECI EXPOSE, IL EST PASSE A LA DECLARATION CI-APRES :

Ce document
du Cc



est signé par signature électronique via l'outil DOCUSIGN, conformément aux dispositions de l'article 1317 du Code de Commerce

DS

Les soussignés, ès-qualités, déclarent sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations de fusion relatives ci-dessus, ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NANTERRE avec un exemplaire de la présente déclaration :

- un exemplaire du traité de fusion et de ses annexes.

Une copie certifiée conforme de la présente déclaration de conformité sera en outre déposée au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article **L. 236-6 du Code de commerce** afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la société **MAZARS** et à la radiation de la société **MAZARS ET ASSOCIES** du Registre du commerce et des sociétés.

Fait à COURBEVOIE, le 26 mars 2021.

<p>MAZARS Société Absorbante Représentée par Olivier LENEL</p>	<p>DocuSigned by:  ACDCA7596C8345E...</p>
<p>MAZARS ET ASSOCIES Société Absorbée Représentée par Alain CHAVANCE</p>	<p>DocuSigned by:  3CD8E8C8ED66439...</p>